

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DU PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE L'AÉRODROME DE NICE Côte D'AZUR

Du Lundi 28 mai 2018 au Lundi 11 juin 2018 inclus

CONCLUSIONS ET AVIS

DESTINATAIRES :- Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nice

Rappel de la nature et de l'objet du projet

Le porteur du projet est la Direction Générale de l'Aviation Civile région Sud-Est (D.G.A.C.-Sud-Est)

Le P.S.A. actuel de l'aérodrome de Nice Côte d'Azur date du 26 avril 1988, il nécessite une remise en phase avec l'évolution du système d'exploitation des pistes, des procédures d'approche, de décollage et d'atterrissage.

Le Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement a pour but de définir et positionner un volume géométrique en forme de cône à partir de l'axe des pistes dans lequel la circulation aérienne peut évoluer en sécurité.

Ce volume de protection limite l'occupation de l'espace aérien des communes de Vallauris, Antibes, Saint Laurent du Var, Nice et Saint Jean Cap Ferrat, après décret ministériel, il s'imposera en « servitudes publiques » dans les règlements des P.L.U., document opposable.

Analyse et synthèse

L'enquête publique s'est déroulée sereinement et conformément à la réglementation en vigueur pour ce type de projet.

Le dossier mis à la disposition du public est conforme à la réglementation en vigueur, il est clair et compréhensible par une personne non experte.

Conformément à l'article D242-2 du code de l'aviation civile, la conférence entre les services a été bien menée avant l'ouverture de l'enquête, tous les points ou interrogations exprimés ont reçu une réponse satisfaisante et elle s'est terminée par un consensus général consigné dans un procès-verbal rédigé par la Préfecture des Alpes Maritimes.

L'enquête publique n'a pas mobilisé la contribution du public.

Motivation personnelle

Le P.S.A. est un élément essentiel de la sécurité aérienne, il est d'autant plus important que la plateforme de Nice Côte d'Azur est réputée être une des plus difficile pour la navigation aérienne.

La remise à plat du PSA après 30ans me semble s'imposer compte tenu du développement considérable du trafic aérien de l'aérodrome de Nice Côte d'Azur.

Avec une moyenne de presque 500 mouvements d'aéronefs par jour, un nombre plus élevé que la moyenne des aérodromes français, une extrême vigilance est indispensable.

L'aérodrome Nice Côte d'Azur est un poumon économique essentiel dans cette partie de la région PACA, plus de 13,3 millions de voyageurs en 2017 chiffre en augmentation de plus 7% / an.

Le projet de P.S.A. tient compte de la situation existante et intègre les quelques points qui percent l'enveloppe. Malgré une légère augmentation du volume, il n'obère en rien le développement urbanistique ou économique concevable à ce jour dans les communes concernées.

La mise en œuvre du projet de P.S.A. ne s'oppose pas aux besoins de la Défense Nationale connus à ce jour.

AVIS

Je donne un **avis favorable** au projet de P.S.A. présenté.

Daniel Roulette

Commissaire Enquêteur

La Gaude le : 09 juillet 2018

